Budget de fonctionnement 2014
Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles

Chantal Rouleau
Mairesse de l'arrondissement

Voici les faits saillants du budget de fonctionnement de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2014 présenté séparément du programme triennal d'immobilisations pour les années 2014 à 2016 adopté par le conseil d'arrondissement en juillet dernier lors de la séance extraordinaire prévue à cet effet.

Le budget de dépenses en 2014 totalisera 64 270 400 $ et celui des revenus s'élèvera à 2 488 800 $. L'effectif total des employés sera de 412,3 années-personnes.

Aux fins de la confection budgétaire, il est important de mentionner que cette année, plusieurs décisions de l'administration municipale ayant des incidences sur la dotation budgétaire de l'arrondissement ont eu lieu. Mentionnons tout d'abord, le pacte fiscal liant les municipalités et le gouvernement du Québec générant en 2014 des économies en matière de taxes à la consommation équivalant à près d'un million qui sont retournées dans les coffres de la ville centre.

De plus, une somme de 164 600 $ est retranchée du budget de l'arrondissement représentant les ajustements apportés par le chantier sur l'approvisionnement. D'autre part, l'arrondissement doit assumer à même son budget les indexations des dépenses notamment celles relatives à la rémunération des employés, à la facturation immobilière, au marquage et à la signalisation sans qu'aucune dotation additionnelle lui soit accordée. Dans ce cas-ci, l'on parle d'une somme de près de 900 000 $ alors qu'en fait, les transferts centraux ont diminué de 1 075 300 $ de 2013 à 2014. Il va sans dire que rien n'est prévu pour répondre aux obligations contractuelles qui s'ajoutent, que ce soit en matière de déneigement, de collecte sélective ou autre, de même que pour assurer la qualité du service à rendre aux citoyens.

De toute évidence, le conseil d'arrondissement se doit de trouver une solution à cette problématique budgétaire. Il doit également considérer que les réserves financières de l'arrondissement sont presque à sec et que l'arrondissement a enregistré un déficit de 2,7 millions en 2012 et qu'il en prévoit un autre en 2013 de près de deux millions. L'arrondissement ne peut en générer un autre sans mettre en péril la santé financière de l'arrondissement et les services qu'il peut rendre à la population.

Ainsi donc, comme ce fut le cas lors de la confection du budget 2013, lorsque la ville centre a cédé à l'arrondissement un espace fiscal de 0,05 $/100 $ d'évaluation, il y aura une taxe de service pour les citoyens de l'arrondissement qui n'aura pas d'impact puisque la taxe foncière de l'arrondissement en 2013 a été réduite d'autant. En 2014, celle-ci sera de 0,10 $/100 $ d'évaluation. Cette majoration permettra d'équilibrer le budget, de rembourser une partie du déficit 2012, d'augmenter la réserve neige pour pallier aux problématiques récurrentes en cette matière et enfin de s'assurer d'un budget pour des projets au bénéfice des citoyens.

Cela permettra de maintenir également les services qui, au budget 2013, ont été financés par les surplus de gestion de l'arrondissement, qu'ils s'agissent des activités d'arboriculture et de la lutte aux Ilots de chaleur par la plantation d'arbres dans les secteurs industriels ou encore du maintien de l'ouverture du Vieux-Moulin, de la Maison Beaudry et de la Maison du Bon Temps ou des initiatives locales telles que le marché public RDP-PAT.